

Réunion d'information

sur le Baby-sitting

Mardi 24 janvier
17h-19h

Mer. 25 janvier
10h-12h et 14h-17h



Comment
et où s'inscrire ?

Quels tarifs
pratiquer ?

A qui
s'adresser ?

Comment
être déclaré ?

Le PIJ de la Communauté de Communes du Pays de Guer est ouvert le mardi jusqu'à 19H et toute la journée du mercredi. L'animatrice est joignable du lundi au vendredi.
Aude Thomas : 02.97.22.18.52 / pefpij@paysdeguer.fr